

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1er avril 2019 à 19 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement par interim
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens des services administratifs et du greffe
Monsieur Daniel Moreau, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Monsieur Daniel Lafond, Directeur Développement du territoire et études techniques
Me Katerine Rowan, Secrétaire d'arrondissement substitut
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Marc Lauzon, PDQ 44

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 01

CA19 26 0112

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} avril 2019

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} avril 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

CA19 26 0113

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 mars 2019, à 19 h

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 mars 2019, à 19 h

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.01 Point d'information des conseillers

10.02 Période de questions du public

Début de la période de questions du public à 19 h 08.

La période de questions prend fin à 20 h 13.

Reprise de la séance à 20 h 27.

CA19 26 0114

Approuver les conventions avec les organismes subventionnés ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 343 290 \$ pour l'année 2019-2020 (N.R.S. : RPPL19-02015-GG à RPPL19-02021-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver les quatorze conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers :

Nom de l'organisme et numéro de fournisseur	Projet	Période	Montant (s) recommandé (s)	Soutien financier MESS p/r au projet global en %
Carrefour communautaire Montrose inc. (132468)	Premier pas dans ma communauté	1 avril 2019 au 31 mars 2020	15 000 \$	37%
CooPÈRE Rosemont	Magasin-Partage de la rentrée	15 avril au 30	6 000 \$	61%

(316544)	scolaire de Rosemont 2019	septembre 2019		
Bouffe-Action de Rosemont (128576) RPPL19-02016-GG	Épicerie solidaire de Rosemont	1 avril 2019 au 31 mars 2020	30 000 \$	43%
Bouffe-Action de Rosemont (128576) RPPL19-02015-GG	Magasin-Partage Rosemont de Noël	1 avril 2019 au 31 mars 2020	9 000 \$	13%
Bouffe-Action de Rosemont (128576) RPPL19-02018-GG	Cuisines collectives	1 avril 2019 au 31 mars 2020	25 000 \$	26%
Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. (118190) RPPL19-02017-GG	Une Accorderie dans Rosemont	1 avril 2019 au 31 mars 2020	30 000 \$	72%
Centre communautaire Petite-Côte (anciennement Carrefour communautaire de Rosemont, l'Entre-Gens inc.) (119354) RPPL19-02019-GG	Travail de milieu en HLM famille	1 avril 2019 au 31 mars 2020	41 907 \$	52%
Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. (118190)	Projet citoyenNes Pélican/Basile-Patenaude	1 avril 2019 au 31 mars 2020	17 500 \$	81%
Habitations communautaires Loggia (129187)	Amélioration des conditions de vie des locataires des Habitations communautaires Loggia	1 avril 2019 au 31 mars 2020	15 000 \$	55%
Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. (118190)	Mobilisation citoyenne - Est de Rosemont	1 avril 2019 au 31 mars 2020	20 000 \$	41%
Comité logement de La Petite-Patrie inc. (131885) RPPL19-02019-GG	Favoriser des milieux de vie de qualité pour les locataires en difficulté	1 avril 2019 au 31 mars 2020	27 660 \$	50%
Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (128674) RPPL19-02021-GG	Est solidaire Petite-Patrie	1 avril 2019 au 31 mars 2020	38 000 \$	90%
Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (128674)	Alimentation solidaire Petite-Patrie	1 avril 2019 au 31 mars 2020	20 571 \$	65%
Centre de ressources et d'action communautaire Petite-Patrie (CRAC) (128580) RPPL19-02020-GG	Ensemble pour le développement de la Récolte Engagée	1 avril 2019 au 31 mars 2020	47 652 \$	28%

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions;

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 343 290 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1190081005

CA19 26 0115

Autoriser une dépense de 3 781 008,29 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Pavages Métropolitain inc » au montant de 2 715 002,48 \$, taxes incluses, pour le remplacement des entrées de service d'eau en plomb, la reconstruction de trottoirs, le planage de la chaussée et la pose d'un revêtement bitumineux (PRR2019-2) - Appel d'offres public RPPV18-09068-OP (6 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 2 715 002,48 \$, taxes incluses, pour le remplacement des entrées de service d'eau en plomb, la reconstruction de trottoirs, le planage de la chaussée et la pose d'un revêtement bitumineux (PRR2019-2);

D'accorder à « Pavages Métropolitain inc », le contrat de construction, tel que décrit précédemment, pour une somme maximale de 2 715 002,48 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPV18-09068-OP;

D'autoriser une dépense de 271 500,24 \$ (incluant les taxes), à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 407 250,37 \$ (incluant les taxes), à titre de budget de variation de quantités;

D'accorder à «SNC-Lavalin inc. », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 273 457,12 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro RPPS18-10076-OP;

D'accorder à «FNX-Innov inc », un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 93 798,08 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro RPPS18-06046-OP;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1197522003

CA19 26 0116

Autoriser une dépense totale de 539 913,30 \$ - Octroyer un contrat au montant de 419 187,35 \$, taxes incluses, à « Deroc Construction inc. », pour la réalisation des travaux de réfection des blocs sanitaires et divers travaux au chalet du parc St-Edouard situé au 6777, rue Saint-André - Appel d'offres RPPA19-01003-OP (5 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 419 187,35 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des blocs sanitaires et divers travaux au chalet du parc St-Édouard;

D'octroyer à « Deroc Construction inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 419 187,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPA19-01003-OP (5 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 62 878,10 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 57 847,85 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1198094001

CA19 26 0117

Autoriser une dépense totale de 318 559,85 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « Potters Canada, Division PNA Partnership », seul soumissionnaire, pour la fourniture sur demande de microbilles de verre pour la peinture du marquage routier, conforme à la norme 14601 du ministère des Transports du Québec, pour 32 mois - Appel d'offres public numéro RPPS19-02013-OP / 18-17443 (1 soumissionnaire).

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 318 559,85 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de microbilles de verre pour la peinture du marquage routier, conforme à la norme 14601 du ministère des Transports du Québec, pour 32 mois;

D'accorder à « Potters Canada, Division PNA Partnership », seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 318 559,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS19-02013-OP / 18-17443 (1 soumissionnaire);

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1197929001

CA19 26 0118

Autoriser une dépense totale de 185 224,73 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « Les revêtements Scell-tech inc. » pour le service de location de balai compact pour piste cyclable avec opérateur pour une durée de trois (3) ans, soit de 2019 à 2021 avec possibilité de renouvellement de deux (2) années - Appel d'offres public numéro RPPS19-02022-OP /19-17549 (2 soumissionnaires).

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 185 224,73 \$, taxes incluses, pour le service de location de balais compact pour piste cyclable avec opérateurs pour une durée de trois (3) ans, soit de 2019 à 2021, avec possibilité de renouvellement de deux (2) années;

D'accorder à « Les revêtements Scell-tech inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 185 224,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-17549 / RPPS19-02022-OP (2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1197445001

CA19 26 0119

Autoriser une dépense totale de 171 772,65 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée. » pour le service de location d'appareil lave trottoir avec opérateurs pour une durée de trois (3) ans, soit de 2019 à 2021, avec possibilité de renouvellement de deux (2) années - Appel d'offres public numéro RPPS19-02022-OP /19-17549 (4 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 171 772,65 \$, taxes incluses, pour le service de location d'appareil lave trottoir avec opérateurs pour une durée de trois (3) ans, soit de 2019 à 2021, avec possibilité de renouvellement de deux années;

D'accorder à « Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée. » plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 171 772,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-17549 / RPPS19-02022-OP (4 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1197445002

CA19 26 0120

Autoriser une dépense totale de 455 963,26 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « Balai le Permanent inc. » pour le service de location de balais de rue du type aspirateur avec opérateurs pour une durée de trois (3) ans, soit de 2019 à 2021, avec possibilité de renouvellement de deux (2) années - Appel d'offres public numéro RPPS19-02022-OP /19-17549 (2 soumissionnaires).

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 455 963,26 \$, taxes incluses, pour le service de location de balais de rues de type aspirateur avec opérateurs pour une durée de trois (3) ans, soit de 2019 à 2021, avec possibilité de renouvellement de deux (2) années;

D'accorder à « Balai le Permanent inc. » plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 455 963,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-17549 / RPPS19-02022-OP (2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1197445003

CA19 26 0121

Autoriser une dépense totale de 87 955,88 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « Les Entreprises Michel Gauthier inc. » pour le service de location d'un appareil lave trottoir avec opérateur pour une durée de trois (3) ans, soit de 2019 à 2021, avec possibilité de renouvellement de deux (2) années - Appel d'offres public numéro RPPS19-02022-OP /19-17549 (4 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 87 955,88 \$, taxes incluses, pour le service de location d'appareil lave trottoirs avec opérateurs pour une durée de trois (3) ans, soit de 2019 à 2021, avec possibilité de renouvellement de deux (2) années;

D'accorder à « Les Entreprises Michel Gauthier inc. » plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 87 955,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-17549 / RPPS19-02022-OP (4 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1197445004

CA19 26 0122

Autoriser une dépense additionnelle de 231 467 \$, taxes incluses, pour la saison 2018-2019 de déneigement pour six (6) contrats de location horaire d'équipements avec opérateur pour les opération de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et augmenter quatre (4) contrats accordés respectivement à « 2734-6584 Québec inc. » (CA18 26 0251) « Les entreprises Daniel Robert inc. » (CA18 26 0250), « Entreprise Vaillant 1994 inc. » (CA18 26 0249) et « REM Groupe Extrême inc. » (CA18 26 0225) majorant ainsi la valeur totale de ces contrats de 513 846 \$, taxes incluses, à 684 813 \$ taxes incluses - Autoriser un virement de crédit de 231 467 \$, taxes incluses, du compte de surplus de gestion affecté - déneigement vers le budget de fonctionnement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle totale de 231 467 \$, taxes incluses, pour les contrats de location horaire d'équipements avec opérateurs pour les opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour la saison hivernale 2018-2019 ;

D'autoriser une dépense additionnelle de 8 563 \$, taxes incluses, pour la location d'un tracteur-chargeur auprès de « 2734-6584 Québec inc. », majorant le contrat à 64 436 \$, taxes incluses (CA 18 26 0251);

D'autoriser une dépense additionnelle de 15 057 \$, taxes incluses, pour la location d'un tracteur-chargeur auprès de « Les entreprises Daniel Robert inc. », majorant le contrat à 80 363 \$, taxes incluses (CA 18 26 0250);

D'autoriser une dépense additionnelle de 116 243 \$, taxes incluses, pour la location de trois autoniveleuses auprès de « Entreprise Vaillant 1994 inc. », majorant le contrat à 383 905 \$, taxes incluses (CA 18 26 0249);

D'autoriser une dépense additionnelle de 31 104 \$, taxes incluses, pour la location de deux remorqueuses auprès de « Rem Groupe Extrême inc. », majorant le contrat à 156 109 \$, taxes incluses (CA 18 26 0225);

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - déneigement vers le budget de fonctionnement 2019 d'un montant de 231 467 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1198200001

CA19 26 0123

Autoriser une dépense additionnelle de 45 000 \$, taxes incluses, pour l'ajout de frais contingents reliés à la réalisation des travaux prévus conformément à la résolution CA18 26 0337 du 3 décembre 2018, pour le réaménagement intérieur et divers travaux au centre Masson situé au 2705, rue Masson (Appel d'offres RPPA18-06050-OP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 45 000 \$, taxes incluses, pour l'ajout de frais contingents reliés à la réalisation des travaux prévus conformément à la résolution CA18 26 0337 du 3 décembre 2018, pour le réaménagement intérieur et divers travaux au centre Masson – Appel d'offres public RPPA18-06050-OP;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1198094002

CA19 26 0124

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 28 février 2019, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 26 janvier au 22 février 2019 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 28 février 2019, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 26 janvier au 22 février 2019 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1198095001

CA19 26 0125

Autoriser une dépense totale de 240 \$ (taxes non applicables), pour la participation d'un élu au 4e Rendez-vous Collectivités viables - Oui dans ma cour qui se tiendra le jeudi 25 avril 2019

Il est proposé par Stephanie Watt

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 240,00 \$ pour la participation d'un élu au 4^e Rendez-vous Collectivités viables - Oui dans ma cour qui se tiendra le jeudi 25 avril 2019 : M. François William Croteau, maire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1193048001

CA19 26 0126

Édicter six ordonnances - Programmation d'événements publics : « Marche du pardon des Portugais », « Marche du pardon Nord-Sud », « Championnat de soccer de la ligue Auchem », « Tour la Nuit », « Tour de l'Île », « Entraînement - Projet GespeG », « Fête de la Place », « Forro dans le parc », « Triathlon Le Vitrail », « Marché d'été au parc Molson », « Ateliers d'improvisation », « La Cabane à films », « Toute une musique », « La LNI s'attaque aux classiques », « Fête des voisins », « La grande célébration de la Virée Rose »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro 2019-26-021 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2019-26-022 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2019-26-023 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2019-26-024 jointe à la présente, permettant le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet, la date et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279, article 521, par. 5), l'ordonnance numéro 2019-26-025 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance numéro 2019-26-026 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1190081006

CA19 26 0127

Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 6990, 31^e Avenue (lot 2 786 432), de l'obligation de fournir une unité de stationnement - Fonds de compensation de 10 000 \$

Il est proposé par François William Croteau
appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2019-26-027 jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 6990, 31^e Avenue (lot 2 786 432), de l'obligation de fournir une unité de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1192614001

CA19 26 0128

Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parcs sur le lot numéro 2 334 642 du cadastre du Québec - Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre les procédures requises - Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré

Il est proposé par François William Croteau
appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parc sur le lot 2 334 642 du cadastre du Québec;

De mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre les procédures requises à cet effet;

De mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré de cet immeuble.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1198303001

CA19 26 0129

Adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), une résolution autorisant la modification d'une condition liée à la demande de permis de construction, exigée en vertu de la résolution CA17 26 0360, pour la construction d'un bâtiment situé sur le terrain portant les numéros de lot 3 361 976, 3 361 992, 3 362 017, 3 362 018 du cadastre du Québec et le numéro civique 4820, 4^e Avenue

Il est proposé par François William Croteau
appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8) la résolution suivante :

1. D'autoriser, malgré la résolution CA17 26 0360, la modification de l'article 4 de la résolution CA17 26 0360 en remplaçant les mots «emplacement 4» par les mots « emplacement 6 »;

2. D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues à la résolution CA17 26 0360 et à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8) s'appliqueront.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1190963004

CA19 26 0130

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) » (RCA-23-12)

Le maire d'arrondissement Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) » (RCA-23-12), et dépose un projet de règlement.

40.05 1197135002

CA19 26 0131

Donner avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et d'interdire certains usages commerciaux et industriels dans les zones 0613 et 0616

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et d'interdire certains usages commerciaux et industriels dans les zones 0613 et 0616.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et d'interdire certains usages commerciaux et industriels dans les zones 0613 et 0616.

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation.

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1190963007

CA19 26 0132

Donner avis de motion et adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement de lotissement de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (RCA-99) », afin de créer la nouvelle zone 0815 et lui attribuer les usages de la catégorie E.1(3), de modifier les usages autorisés dans la zone 0434 et de modifier une disposition limitant le nombre de bâtiments principaux par terrain pour la zone 0502

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement de lotissement de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (RCA-99) » afin de créer la nouvelle zone 0815 et lui attribuer les usages de la catégorie E.1(3), de modifier les usages autorisés dans la zone 0434 et de modifier une disposition limitant le nombre de bâtiments principaux par terrain pour la zone 0502.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter le projet de règlement « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement de lotissement de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (RCA-99) » afin :

1. De créer la nouvelle zone 0815 et lui attribuer la catégorie d'usages E.1(3);
2. D'autoriser les usages de la catégorie E.4(1) dans la zone 0434;
3. De modifier l'article 27 du Règlement de lotissement de l'arrondissement (RCA-99) pour autoriser l'agrandissement et la construction de plusieurs bâtiments par terrain pour la zone 0502.

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation.

Les dispositions de ce projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1198303002

CA19 26 0133

Adopter le règlement intitulé « Règlement concernant le droit de visite et d'inspection » (RCA-149)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2019;

ATENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement concernant le droit de visite et d'inspection » (RCA-149) a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant le droit de visite et d'inspection » (RCA-149), tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1190284002

CA19 26 0134

Prendre acte du dépôt des certificats du secrétaire d'arrondissement relatifs aux registres tenus le 26 mars 2019 pour les règlements numéros 01-279-58-01 à 01-279-58-39 modifiant le Règlement d'urbanisme de Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6), afin de protéger les maisons shoebox

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des certificats du secrétaire d'arrondissement relatifs aux registres tenus le 26 mars 2019 pour les règlements numéros 01-279-58-01 à 01-279-58-39.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1180963048

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 34.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2019.